

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1838.

~~~~~

*RAPPORT fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à allouer un crédit supplémentaire au Département de l'Intérieur, pour arriérés dus à des ecclésiastiques (\*).*

---

MESSIEURS,

Pendant l'examen du Budget du Département de l'Intérieur, en section centrale, M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères soumit à cette section un article nouveau, destiné à être placé à la suite du chapitre des cultes, et ayant pour objet une créance arriérée qui s'y rapporte. La section centrale, sans rien préjuger sur le fond, émit l'avis que la proposition devait faire l'objet d'un projet de loi spéciale, parce que la dépense se rapportait à des exercices antérieurs. La Chambre partagea cette opinion, et, sur la proposition de M. Verdussen, elle renvoya à la commission des Finances la demande d'un crédit de 4000 francs destiné à payer des créances arriérées pour le service des cultes.

Un projet de loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur un crédit supplémentaire pour les créances de cette espèce a été présenté à la Chambre, en séance du 27 mars (n° 169). La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ce projet, m'a chargé de vous présenter le résultat de ses délibérations.

Le projet de loi concerne des créances arriérées de deux catégories distinctes : celle qui se rapporte aux secours périodiques, tenant lieu de pensions, et celle qui se rapporte aux traitemens d'activité.

---

(\*) La commission était composée de MM. Duvivier, président, De Florisone, De Meer de Moorsel, Mast-Devries, Simons, Milcamps et Lejeune, rapporteur.

## PREMIÈRE CATÉGORIE. (Art. 1 du projet de loi.)

*Secours périodiques tenant lieu de pensions.*

En attendant que les droits des ecclésiastiques à la pension soient réglés par une loi spéciale, la Législature a mis annuellement, par la loi du Budget, à la disposition du Gouvernement, la somme nécessaire pour accorder des secours tenant lieu de pensions.

La distribution de ces secours s'est toujours faite en vertu d'un arrêté royal spécial pour chaque trimestre, désignant individuellement toutes les personnes auxquelles un secours était accordé, et fixant, pour chacune d'elles, le montant du secours.

Si un ecclésiastique du nombre de ceux qui obtiennent des secours venait à décéder avant la date de l'arrêté, il n'y était pas compris, et ses héritiers n'avaient rien à réclamer; s'il venait à mourir après, la somme que l'arrêté lui assignait lui était définitivement acquise, et ses héritiers la touchaient tout entière, lors même que le trimestre n'était pas entièrement écoulé.

Les inconvéniens graves et les irrégularités qui devaient résulter de cette marche ne se reproduiront plus, attendu qu'en vertu d'un arrêté royal du 25 novembre 1837, « en cas de décès de l'impétrant, ses héritiers touchent le montant du secours qui lui serait revenu *jusqu'au jour du décès*, soit que la disposition qui le concerne ait été prise avant ou après le décès. »

On ne peut qu'applaudir à cette mesure d'équité, qui régularise cette partie du service. Il n'est pas juste que le paiement d'un secours, tenant lieu de pension, dû pour un temps écoulé, puisse dépendre de la condition que l'impétrant existe encore au moment même où il sera pris à son égard une disposition qui, l'expérience le démontre, éprouve souvent de très-longes retards, par suite de l'insuffisance des renseignemens ou par une foule d'autres circonstances qui peuvent entraver la marche des affaires. Il est incontestable que le paiement doit s'effectuer pour tout le temps pour lequel les titres à la pension sont reconnus.

Les motifs d'équité qui ont dicté, pour l'avenir, l'arrêté royal du 25 novembre 1837, sont assez puissans pour revenir sur le passé et pour y appliquer les mêmes dispositions.

La marche qui a été suivie jusqu'à la fin de 1837 a privé beaucoup d'ecclésiastiques d'une partie de leur pension ou du secours qui en tient lieu, par ce seul motif que l'arrêté qui devait la leur conférer n'était pas encore pris au moment de leur décès. Il en est plusieurs qui ont été privés ainsi de deux, de trois trimestres, et même d'une année entière de pension à laquelle ils avaient des titres, et dont l'arriéré leur aurait été payé s'ils avaient vécu quelques jours de plus.

C'est pour pouvoir payer cet arriéré aux héritiers des ayant-droits, que le Gouvernement demande un crédit supplémentaire de 15,000 francs.

L'état litt. A, annexé au projet de loi, rend compte de l'emploi à faire de cette somme, jusqu'à concurrence de fr. 13,135 80 c<sup>s</sup>. Le restant disponible (fr. 1864 20 c<sup>s</sup>) servirait, s'il y a lieu, à faire droit aux réclamations du même genre qui pourraient surgir encore.

A défaut de loi sur la matière, le montant du secours annuel auquel les ecclésiastiques démissionnaires avaient droit, a été fixé d'après les dispositions de l'arrêté du 21 août 1816, qui établissait les droits à la pension avant la révolution, et qui depuis a servi de règle pour la distribution périodique des secours accordés par la loi du Budget.

La commission est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'accorder le crédit demandé de 15,000 francs, et propose en conséquence l'adoption de l'art. 1<sup>er</sup> du projet de loi.

#### DEUXIÈME CATÉGORIE. (Art. 2 du projet de loi.)

##### *Traitemens arriérés.*

Les créances arriérées de cette catégorie résultent de ce que quelques traitemens n'ont pu être liquidés avant la clôture des exercices auxquels ils se rapportent. Le Gouvernement demande pour cet objet un crédit de 6,000 fr.

Ces créances sont spécifiées dans un état explicatif litt. B, annexé au projet de loi. Les deux premières et la sixième ne donnent lieu à aucune observation.

Les 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> créances ont pour objet le remboursement de retenues indûment faites sur des traitemens, du chef de pensions religieuses.

Les pensions tiercées dont jouissent les anciens religieux, en cette dernière qualité, sont déduites du traitement d'activité de desservant, lorsque ces mêmes religieux remplissent ces dernières fonctions. Une exception a été portée à cette règle, par arrêté du 7 février 1818, n° 68, portant que les pensions religieuses ne seraient plus précomptées sur le traitement d'activité des desservans, dès que ceux-ci ont atteint l'âge de 70 ans. La retenue continuant d'être opérée à l'égard de plusieurs desservans qui avaient dépassé l'âge de 70 ans, il a été fait de ce chef des réclamations fondées, auxquelles le Département de l'Intérieur a fait droit pour les exercices encore ouverts.

La commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le crédit nécessaire pour liquider les créances de cette espèce remontant à des exercices qui sont déjà clos. Des mesures ont été prises pour que ces erreurs dans la comptabilité ne puissent plus se reproduire.

Les deux dernières créances portées sur l'état litt. B sont également trouvées fondées. Ces deux créances forment un tableau spécial à annexer à la loi, parce qu'elles se rapportent au premier semestre 1830, et qu'ainsi elles devront être comprises dans le bordereau des sommes à réclamer de la Hollande, lors de la liquidation, la dépense concernant la gestion du Gouvernement précédent.

J'ai à rendre compte maintenant d'une autre demande de crédit supplémentaire, non comprise dans le projet de loi, mais que M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères a fait parvenir à la commission pour être annexée à ce projet.

Par suite d'une discussion qui s'est élevée entre le Département de l'Intérieur et celui des Finances, sur la question de savoir si l'arrêté du Régent du 30 juin 1831 (\*), était applicable au clergé, un grand nombre d'ecclésiastiques

---

(\*) Cet arrêté porte qu'à l'avenir les traitemens des fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire ne seraient plus acquis que par mois, et non par trimestre.

tiques n'ont pas reçu intégralement le traitement auquel ils avaient droit, ainsi que les Départemens de l'Intérieur et des Finances l'ont reconnu depuis de commun accord.

Du moment que la controverse fut terminée, dans ce sens que l'arrêté du Régent n'était pas applicable au clergé, le Département des Finances a fait effectuer sans retenue le paiement des traitemens ordonnancés par le Département de l'Intérieur.

Afin de régulariser autant que possible l'arriéré qui s'était accumulé pendant cette discussion, on a fait une révision générale des traitemens non payés. Tous les traitemens dus à juste titre, et dont le paiement avait été retardé, soit par suite de la controverse mentionnée plus haut, soit par toute autre cause, ont été compris dans un état général, divisé en deux catégories.

La première catégorie comprend les arriérés qui se rapportent à des exercices encore ouverts, et le paiement s'en effectue sur les fonds des Budgets respectifs.

La deuxième catégorie comprend les arriérés qui remontent à des exercices déjà clos, et qui par conséquent ne peuvent être liquidés qu'au moyen d'un nouveau crédit.

C'est ce crédit, montant à 9,000 francs, qui fait l'objet de la demande supplémentaire de M. le Ministre, et que la commission vous propose d'accorder, en portant ainsi à 15,000 francs au lieu de 6,000 la somme demandée par l'art. 2 (\*).

L'état des traitemens arriérés (*annexe n° 2*) indique l'emploi du crédit de 9,000 francs jusqu'à concurrence de fr. 8,159 54 c<sup>s</sup>. Il y aurait donc un excédant disponible de fr. 840 46 c<sup>s</sup>.

La somme totale des créances qui se rapportent à l'article 2, s'élève à fr. 13,115 41 c<sup>s</sup>. Il resterait donc en tout, sur cet article, une somme disponible de fr. 1,884 59 c<sup>s</sup> pour faire face à des réclamations fondées, qui pourraient encore être faites.

### ART. 3.

Par suite de la demande supplémentaire d'un crédit de fr. 9,000, le chiffre porté à l'art. 3 à fr. 19,624 32, doit être changé en celui de fr. 28,624 32.

Cet article a pour objet de faire face au crédit demandé de fr. 30,000 00 au moyen de l'annulation d'une partie du crédit disponible sur deux articles du Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1837, savoir :

|                                                     |                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| Chap. V, art. 1. <i>Culte catholique.</i> . . . . . | fr. 28,624 32        |
| — art. 2. <i>Culte protestant.</i> . . . . .        | » 1,375 68           |
| Total. . . . .                                      | fr. <u>30,000 00</u> |

La commission admet l'article 3, avec la modification indiquée.

---

(\*) Voir l'exposé des motifs qui accompagnent cette nouvelle demande de crédit, annexe n° 1, et l'état des traitemens arriérés, annexe n° 2.

Les dispositions que nous venons d'examiner n'ayant pas pour but des dépenses d'un nouveau genre, en dehors des prévisions ordinaires, mais tendant au contraire à régulariser des dépenses antérieurement prévues aux Budgets et sur lesquels elles sont liquidées sans nouvelle intervention de la Législature pour tous les exercices qui ne sont pas clos, la commission a l'honneur de proposer l'adoption du projet de loi dans les termes suivans.

Bruxelles, le 3 avril 1838.

*Le Rapporteur,*

**LEJEUNE.**

*Le Président,*

**AUG. DUVIVIER.**

---

## PROJET DE LOI.

---

eopold,

Roi des Belges,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de 15,000 francs à l'effet de solder les arriérés dus, jusqu'au jour de leur décès, à des ecclésiastiques, à titre de secours tenant lieu de pension.

### ART. 2.

Il est ouvert au même Département un crédit de 15,000 francs, pour faire face aux traitemens ecclésiastiques arriérés, qui ont rapport à des exercices clos, y compris le 3<sup>me</sup> trimestre 1830, ainsi qu'aux deux créances détaillées dans le tableau annexé à la présente loi.

## ART. 3.

Une somme de fr. 28,624 32 c<sup>s</sup> du crédit disponible au Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1837, chap. V, art. 1 (*culte catholique*), et une autre de fr. 1,375 68 c<sup>s</sup>, disponible au même chapitre, art. 2 (*culte protestant*), sont annulées, et serviront à faire face aux dépenses énoncées aux deux articles précédens, qui formeront, le 1<sup>er</sup>, l'art. 5, et le 2<sup>me</sup>, l'art. 6 du chap. V, du Budget de ce Département pour l'exercice 1838.

Mandons, etc.,

---

Bruxelles, le 31 mars 1838.

A M. le Président de la commission de la Chambre des Représentans chargée d'examiner  
le projet de loi relatif aux créances arriérées du Culte.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

D'après les dispositions de l'ancien Gouvernement, les traitemens ecclésiastiques étaient acquis pour le trimestre entier à ceux qui se trouvaient en fonctions le 1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois, ou à leurs héritiers. Par suite de l'arrêté du Régent du 30 juin 1831, stipulant qu'à partir du second semestre 1831, les traitemens des fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire ne seraient plus acquis que par mois, il s'est élevé une discussion entre les Départemens des Finances et de l'Intérieur, sur la question de savoir si cette disposition s'étendait aux ecclésiastiques salariés par l'État. Le Département des Finances soutenait l'affirmative, celui de l'Intérieur était d'une opinion contraire. Ce ne fut qu'au mois de février 1836 que la discussion fut terminée, et qu'il fut reconnu de commun accord que l'arrêté précité n'était pas applicable au clergé. Vers cette époque, les chefs diocésains furent consultés sur les avantages ou les inconvéniens qu'il y aurait à rendre la mesure adoptée pour les traitemens civils, applicable, pour l'avenir, aux traitemens ecclésiastiques. Cette innovation ne leur ayant paru devoir occasionner aucun inconvénient, et offrant l'avantage d'établir un mode de comptabilité plus uniforme, un arrêté du 30 mars 1836, a réglé, sur ce pied, les traitemens dont il s'agit. Cependant le Département des Finances avait cru ne pouvoir payer les traitemens aux anciens titulaires ou à leurs héritiers que jusqu'au premier jour du mois qui suivait celui pendant lequel la démission, la translation ou le décès avait eu lieu, lorsqu'une place devenait vacante pendant le cours d'un trimestre. Il en est résulté que les intéressés ont été privés d'une partie du traitement qui leur était légitimement due.

Dès que le Département des Finances eut obtenu son apaisement sur la question controversée, il s'empessa de donner ordre aux directeurs du Trésor de faire payer ce qui était ordonnancé, et des états supplémentaires furent faits pour le paiement des sommes retenues à tort sur les exercices 1831 et 1832. Cette mesure eût atteint complètement le but qu'on se proposait, si tous les intéressés avaient bien connu leurs droits et s'étaient présentés chez les receveurs. Il n'en fut pas ainsi, et la plupart d'entr'eux, qui avaient cessé de réclamer, ignorèrent la décision qui faisait droit à leur demande. Comme le préjudice qu'ils reçoivent de ce chef résulte du doute qui a partagé l'Administration, il a paru juste et convenable de prendre des mesures efficaces pour faire toucher aux intéressés ce qui leur est dû, ou du moins pour leur ôter tout sujet de plainte. A cet effet, il a été opéré une révision générale de tous

les traitemens du clergé catholique, non payés depuis l'arrêté du Régent du 30 juin 1831, jusqu'à celui du 30 mars 1836. Elle a même été étendue aux deux premiers trimestres 1831. Tous les traitemens dus à juste titre, et qui, soit par suite des difficultés résultant du manque des archives restées en Hollande, soit par toute autre cause, n'ont pas été payés pendant cet intervalle, ont été divisés en deux catégories. La première comprend ceux dus pour 1834 et années postérieures, avec ceux de l'année 1833 qui peuvent encore être payés. Les intéressés seront informés qu'ils peuvent en recevoir le montant. L'autre catégorie comprend les traitemens non payés, pour les exercices 1831 et 1832, ainsi que quelques-uns de 1833; ceux-ci ayant tous été annulés définitivement dans les écritures de la Trésorerie, et les exercices pour lesquels ils sont dus étant clos, ne peuvent plus être payés qu'au moyen d'un crédit spécial. L'État ci-joint, où ils sont compris, porte le total de fr. 8,159. 54. Il comprend les sommes dues à 69 intéressés, parmi lesquels 41 n'ont reçu que le tiers ou les deux tiers du trimestre, conformément à l'interprétation du Département des Finances, fondée sur l'arrêté du Régent ainsi qu'il a été dit plus haut. Les 28 autres n'ont rien reçu.

Je pense, Monsieur le Président, que les droits des intéressés de cette seconde catégorie ne pouvant être méconnus, il y a lieu de comprendre dans le crédit demandé au projet de loi que j'ai présenté à la Chambre, dans la séance du 27 de ce mois, et qui a été renvoyé à une commission, la somme nécessaire pour y faire face. Le total exact de ces arriérés, actuellement connus, est de 8,159. 54. Il me semble que pour être à même de faire droit aux réclamations qui pourraient encore surgir, il y aurait lieu de majorer un peu ce total et de le porter à fr. 9,000. Je vous prie, en conséquence, de vouloir faire aux chiffres du projet de loi les changemens suivans : 1<sup>o</sup> porter à fr. 15,000 les fr. 6,000 demandés à l'art. 2; 2<sup>o</sup> changer le chiffre de fr. 19,624. 32, porté à l'art. 3, en celui de fr. 28,624. 32. Je fais remarquer que ces changemens ne laissent sur les créances connues et celles inconnues qui font l'objet de l'art. 2 que le faible excédant disponible de fr. 1884.59.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentimens les plus distingués.

*Le Ministre de l'Intérieur et des  
Affaires Étrangères,*

**DE THEUX.**



EXERCICE 1831 , 1832 ET EN PARTIE 1833.



## TRAITEMENS ARRIÉRÉS

*et ordonnancés, qui ne peuvent plus être payés si ce n'est au moyen  
d'un crédit.*



| EXERCICES | TERME<br>pour lequel la<br>SOMME INTÉGRALE<br>était portée<br>SUR L'ÉTAT. | NUMÉRO<br>GÉNÉRAL<br>de<br>LA TRÉSORERIE. | N° D'ORDRE<br>DE L'ÉTAT<br>envoyé<br>DU DÉPARTEMENT<br>DE L'INTÉRIEUR. | NOMS ET PRÉNOMS<br>DES<br>INTÉRESSÉS. | QUALITÉ. |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|

## PROVINCE

|      |                            |           |     |                              |                      |
|------|----------------------------|-----------|-----|------------------------------|----------------------|
| 1831 | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | 1049      | 88  | Koebrecht, J.-B. . . . .     | Chapelain . . . . .  |
| 1832 | 1 <sup>er</sup> semestre.  | . . . . . | 262 | Beaufay, Franç.-Nic. . . . . | Idem. . . . .        |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 6342      | 150 | Limbourg, J.-M. . . . .      | Desservant . . . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 548       | 6   | Gerchos, J.-B. . . . .       | Chapelain . . . . .  |
| —    | Id.                        | Id.       | 223 | Buron, L.-Antoine. . . . .   | Idem. . . . .        |

## PROVINCE

|      |                           |           |     |                         |                                     |
|------|---------------------------|-----------|-----|-------------------------|-------------------------------------|
| 1831 | 4 <sup>e</sup> trimestre. | 2029      | 5   | Smets, J. . . . .       | Desservant . . . . .                |
| 1832 | 2 <sup>e</sup> semestre.  | . . . . . | 551 | Beyer, Henri-F. . . . . | Vicaire . . . . .                   |
| —    | 3 <sup>e</sup> trimestre. | 633       | 57  | Grouwels, J.-C. . . . . | Curé de 2 <sup>e</sup> classe . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre. | Id.       | 120 | Didderen, P. . . . .    | Chapelain . . . . .                 |
| —    | Id.                       | Id.       | 202 | Beaujean, G. . . . .    | Vicaire . . . . .                   |
| —    | Id.                       | Id.       | 328 | Sprimont, J.-J. . . . . | Idem. . . . .                       |

## PROVINCE

|      |                            |           |           |                              |                          |
|------|----------------------------|-----------|-----------|------------------------------|--------------------------|
| 1831 | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 677       | 385       | Nagant, F.-T. . . . .        | Vicaire . . . . .        |
| —    | 2 <sup>e</sup> semestre.   | . . . . . | . . . . . | Idem . . . . .               | . . . . .                |
| 1832 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | . . . . . | 228       | Aubier, J.-J. . . . .        | Desservant . . . . .     |
| —    | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | 44        | Spiron, J.-J. . . . .        | Idem . . . . .           |
| —    | Id.                        | . . . . . | 53        | Héron, G.-G.-J. . . . .      | Idem . . . . .           |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | 5         | De Bemy, J.-B.-F.-L. . . . . | Chanoine titulaire . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 553       | 103       | Dekkers, C.-J. . . . .       | Vicaire . . . . .        |
| —    | 3 <sup>e</sup> trimestre.  | 1597      | 161       | Bottin, L.-T. . . . .        | Desservant . . . . .     |
| 1833 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 70        | 136       | Ferrez, L.-J. . . . .        | Idem . . . . .           |

| DOMICILE<br>PORTÉ SUR LES ÉTATS INDIQUÉS<br>A LA SECONDE COLONNE. | DATE DU DÉCÈS. | SOMME TOTALE<br>portée<br>SUR L'ÉTAT | SOMME<br>PAYÉE. | SOMME<br>ENCORE DUE |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
|-------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------|---------------------|

## DE BRABANT.

|                     |                            |        |           |        |
|---------------------|----------------------------|--------|-----------|--------|
| Strythem . . . . .  | 25 novembre 1831 . . . . . | 105 82 | 70 54     | 35 28  |
| Sarisbart . . . . . | 8 mai 1832 . . . . .       | 105 82 | 88 15     | 17 67  |
| Meerbeek . . . . .  | 9 janvier 1832 . . . . .   | 198 41 | . . . . . | 198 41 |
| Brages . . . . .    | 29 mai 1832 . . . . .      | 211 64 | . . . . . | 211 64 |
| Archennes. . . . .  | 9 février 1833 . . . . .   | 105 82 | . . . . . | 105 82 |
|                     | TOTAL . . . . .            | 727 51 | 158 69    | 568 82 |

## DE LIMBOURG.

|                                     |                           |          |           |        |
|-------------------------------------|---------------------------|----------|-----------|--------|
| S <sup>te</sup> -Gertrude . . . . . | 24 octobre 1831 . . . . . | 198 41   | 66 14     | 132 27 |
| Ruremonde . . . . .                 | 20 octobre 1832 . . . . . | 105 82   | 70 54     | 35 28  |
| Meessen . . . . .                   | 19 mai 1832 . . . . .     | 280 95   | . . . . . | 280 95 |
| Echelrade. . . . .                  | 12 mai 1832 . . . . .     | 105 82   | 88 19     | 17 63  |
| Ulestraeten . . . . .               | 9 avril 1832 . . . . .    | 105 82   | . . . . . | 105 82 |
| Heers . . . . .                     | 26 mai 1832 . . . . .     | 105 82   | 88 18     | 17 64  |
|                                     | TOTAL. . . . .            | 1,002 64 | 313 05    | 589 59 |

## DE LIÈGE.

|                         |                                                                       |          |           |          |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------|-----------|----------|
| St-Remy à Huy . . . . . | A quitté Huy le 21 octobre 1831, est actuellement desservant à Auray. | 105 82   | . . . . . | 105 82   |
| . . . . .               | . . . . .                                                             | 105 82   | . . . . . | 105 82   |
| Vierset . . . . .       | 24 février 1832 . . . . .                                             | 198 41   | 132 27    | 66 14    |
| Hermalle . . . . .      | 28 mai 1832 . . . . .                                                 | 198 41   | 132 27    | 66 14    |
| Jemeppe . . . . .       | 11 Avril 1832. . . . .                                                | 198 41   | 66 13     | 132 28   |
| Liège . . . . .         | 11 octobre 1832. . . . .                                              | 430 10   | 143 50    | 286 60   |
| Barchon . . . . .       | Démissionnaire le 1 <sup>er</sup> juin 1832.                          | 105 82   | . . . . . | 105 82   |
| Anthiet. . . . .        | 23 juillet 1832 . . . . .                                             | 198 41   | . . . . . | 198 41   |
| Petit-Rechain. . . . .  | 10 janvier 1833 . . . . .                                             | 198 41   | 66 14     | 132 27   |
|                         | TOTAL. . . . .                                                        | 1,739 61 | 540 31    | 1,199 30 |

| EXERCICES | TERME<br>pour lequel la<br>SOMME INTÉGRALE<br>était portée<br>SUR L'ÉTAT. | NUMÉRO<br>GÉNÉRAL<br>de<br>LA TRÉSORERIE. | N° D'ORDRE<br>DE L'ÉTAT<br>envoyé<br>DU DÉPARTEMENT<br>DE L'INTÉRIEUR. | NOMS ET PRÉNOMS<br>DES<br>INTÉRESSÉS. | QUALITÉ. |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|
|-----------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|

## PROVINCE DE LA

|      |                            |           |     |                                |                      |
|------|----------------------------|-----------|-----|--------------------------------|----------------------|
| 1831 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 111       | 19  | Pharazyn, Bernard. . . . .     | Desservant . . . . . |
| —    | Id                         | Id.       | 280 | Vangrootven, L.-F. . . . .     | Idem. . . . .        |
| —    | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | 706       | 42  | Seghers, P.-A. . . . .         | Idem. . . . .        |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 707       | 35  | Heuverswyn, E. . . . .         | Chapelain . . . . .  |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | Id.       | 50  | Boele, P.-J.-A. . . . .        | Vicaire . . . . .    |
| —    | Id.                        | Id.       | 164 | De Meyere, P.-J. . . . .       | . . . . .            |
| —    | 2 <sup>e</sup> semestre.   | 1964      | 34  | Heuverswyn, E. . . . .         | Idem. . . . .        |
| 1832 | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | 44  | Samyn, P.-Ignace. . . . .      | Desservant . . . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | . . . . . | 123 | Van Peteghom, Laurent. . . . . | Idem. . . . .        |
| —    | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | 641       | 267 | Vandevondel, P.-J. . . . .     | Idem. . . . .        |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre   | 642       | 37  | Heuverswyn, E. . . . .         | Chapelain . . . . .  |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | Id.       | 91  | Mertens . . . . .              | Vicaire . . . . .    |
| —    | 3 <sup>e</sup> trimestre.  | 2490      | 36  | Heuverswyn, E. . . . .         | . . . . .            |
| —    | Id.                        | Id.       | 86  | Penneman, E. . . . .           | Vicaire . . . . .    |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | 2489      | 275 | Sirigiers, F.-J. . . . .       | Desservant . . . . . |
| 1833 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 55        | 268 | De Worm, P.-J. . . . .         | Idem. . . . .        |
| —    | Id.                        | Id.       | 285 | Pricels, F. . . . .            | Idem. . . . .        |

## PROVINCE DE LA

|      |                           |      |    |                       |                   |
|------|---------------------------|------|----|-----------------------|-------------------|
| 1832 | 3 <sup>e</sup> trimestre. | 2500 | 49 | De Vlamincx . . . . . | Vicaire . . . . . |
|------|---------------------------|------|----|-----------------------|-------------------|

## PROVINCE DE

|      |                            |           |           |                           |                      |
|------|----------------------------|-----------|-----------|---------------------------|----------------------|
| 1831 | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | 804       | 65        | Huwart, J.-J. . . . .     | Desservant . . . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | Id        | 117       | Lethon, J.-J. . . . .     | Vicaire . . . . .    |
| —    | 3 <sup>e</sup> trimestre.  | 1470      | 141       | Delahaye, C.-J. . . . .   | Desservant . . . . . |
| —    | 2 <sup>e</sup> semestre.   | 1972      | 118       | Lethon, J.-J. . . . .     | . . . . .            |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | Id.       | 378       | Jenicot, J.-N. . . . .    | Desservant . . . . . |
| 1832 | 3 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | . . . . . | Cordier, P.-F.-J. . . . . | Idem. . . . .        |
| —    | Id.                        | . . . . . | . . . . . | Idem. . . . .             | . . . . .            |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 147       | 225       | Liénard, E.-A. . . . .    | Desservant . . . . . |
| —    | Id.                        | Id.       | 17        | Idem. . . . .             | . . . . .            |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 556       | 126       | Lethon, J.-J. . . . .     | . . . . .            |
| —    | 3 <sup>e</sup> trimestre.  | 1605      | 368       | Billman, F.-J. . . . .    | Desservant . . . . . |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | . . . . . | Idem. . . . .             | . . . . .            |

| DOMICILE<br>PORTÉ SUR LES ÉTATS INDICUÉS<br>A LA SECONDE COLONNE. | DATE DU DÉCÈS. | SOMME TOTALE<br>portée<br>SUR L'ÉTAT. | SOMME<br>PAYÉE. | SOMME<br>ENCORE DUE. |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|----------------------|
|-------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|----------------------|

## FLANDRE ORIENTALE.

|                               |                                            |         |        |         |
|-------------------------------|--------------------------------------------|---------|--------|---------|
| Tronchiennes. . . . .         | 4 janvier 1831 . . . . .                   | 108 41  |        | 108 41  |
| Mespelaere. . . . .           | Démision <sup>re</sup> le 11 janvier 1831. | 198 41  |        | 198 41  |
| Mendonk . . . . .             | 23 avril 1831 . . . . .                    | 198 41  |        | 198 41  |
| Carmes à Gand . . . . .       | 18 juillet 1832 . . . . .                  | 105 82  |        | 105 82  |
| Melle. . . . .                | Démision <sup>re</sup> le 8 mars 1831.     | 52 91   |        | 52 91   |
| Hamme. . . . .                | 2 février 1831 . . . . .                   | 52 91   |        | 52 91   |
| ( Voir plus haut ) . . . . .  |                                            | 105 82  |        | 105 82  |
| Meirelbeke. . . . .           | 15 avril 1832 . . . . .                    | 198 41  | 66 13  | 132 28  |
| Hautem-St-Liévin . . . . .    | 14 janvier 1832 . . . . .                  | 198 41  | 66 13  | 132 28  |
| Opdorp . . . . .              | 13 mai 1832 . . . . .                      | 198 41  |        | 198 41  |
| ( Voir plus haut. ) . . . . . |                                            | 105 82  |        | 105 82  |
| Eyne. . . . .                 | Parti le 14 février 1832. . . . .          | 52 91   |        | 52 91   |
| ( Voir plus haut. ) . . . . . | 18 juillet 1832 . . . . .                  | 52 91   |        | 52 91   |
| Audenarde . . . . .           | 10 septembre 1832 . . . . .                | 52 91   |        | 52 91   |
| Stekene. . . . .              | 3 octobre 1832 . . . . .                   | 198 42  | 66 14  | 132 28  |
| Overmeire. . . . .            | 8 janvier 1833. . . . .                    | 198 41  | 66 13  | 132 28  |
| Wanzele . . . . .             | 7 janvier 1833. . . . .                    | 198 41  | 66 13  | 132 28  |
| TOTAL. . .                    |                                            | 2307 71 | 330 66 | 2037 05 |

## FLANDRE OCCIDENTALE.

|                      |                        |       |       |       |
|----------------------|------------------------|-------|-------|-------|
| Snaeskerke . . . . . | 25 août 1832 . . . . . | 52 91 | 35 27 | 17 64 |
| TOTAL. . .           |                        | 52 91 | 35 27 | 17 64 |

## HAINAUT.

|                               |                                  |          |        |          |
|-------------------------------|----------------------------------|----------|--------|----------|
| Marcq . . . . .               | 20 avril 1831 . . . . .          | 137 57   |        | 137 57   |
| Bray. . . . .                 | 6 juin 1832 . . . . .            | 105 82   |        | 105 82   |
| Dergneau . . . . .            | Retiré le 16 août 1831 . . . . . | 198 41   |        | 198 41   |
| ( Voir plus haut. ) . . . . . |                                  | 105 82   |        | 105 82   |
| Jamioulx . . . . .            | 2 octobre 1831 . . . . .         | 198 41   |        | 198 41   |
| Elouges . . . . .             | Décédé . . . . .                 | 198 41   | 66 13  | 132 28   |
| . . . . .                     |                                  | 66 15    | 22 05  | 44 10    |
| Popuelles . . . . .           | 15 janvier 1832 . . . . .        | 198 41   | 66 13  | 132 28   |
| . . . . .                     |                                  | 66 15    | 22 05  | 44 10    |
| ( Voir plus haut ) . . . . .  | 6 juin 1832 . . . . .            | 105 82   |        | 105 82   |
| Pont-à-Celles. . . . .        | 11 octobre 1832 . . . . .        | 164 55   |        | 164 55   |
| . . . . .                     |                                  | 164 55   |        | 164 55   |
| TOTAL. . .                    |                                  | 1,710 07 | 178 36 | 1,533 71 |

| ANNEES. | TERME<br>pour lequel la<br>SOMME INTÉGRALE<br>était portée<br>SUR L'ÉTAT. | NUMÉRO<br>GÉNÉRAL<br>de<br>LA TRÉSORERIE. | N° D'ORDRE<br>DE L'ÉTAT<br>envoyé<br>DU DÉPARTEMENT<br>DE L'INTÉRIEUR. | NOMS ET PRÉNOMS<br>DES<br>INTÉRESSÉS. | QUALITÉ. |
|---------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|
|---------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|

## PROVINCE

|      |                            |     |     |                         |                      |
|------|----------------------------|-----|-----|-------------------------|----------------------|
| 1831 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 637 | 130 | Nelis, J.-J. . . . .    | Desservant . . . . . |
| 1832 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 154 | 78  | Vigneron, A.-J. . . . . | Idem. . . . .        |
| —    | Id.                        | 657 | 118 | Pirotte, Al.-J. . . . . | Chapelain . . . . .  |

## PROVINCE

|      |                            |           |           |                          |                      |
|------|----------------------------|-----------|-----------|--------------------------|----------------------|
| 1832 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 1753      | 132       | Vanslabbeck . . . . .    | Chapelain . . . . .  |
| —    | Id.                        | Id.       | 200       | Verlooy, H. . . . .      | Vicaire . . . . .    |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 1835      | 1         | Vervoort, J.-B. . . . .  | Idem. . . . .        |
| 1833 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | . . . . . | . . . . . | Timmerman, J.-H. . . . . | Desservant . . . . . |

## PROVINCE DE

|      |                            |           |     |                            |                                         |
|------|----------------------------|-----------|-----|----------------------------|-----------------------------------------|
| 1832 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | . . . . . | 27  | Pletgen, Mathias . . . . . | Desservant . . . . .                    |
| —    | Id.                        | . . . . . | 89  | Servais, J.-P. . . . .     | Idem. . . . .                           |
| —    | Id.                        | . . . . . | 283 | Jaeger, Jean. . . . .      | Idem. . . . .                           |
| —    | 2 <sup>e</sup> trimestre.  | . . . . . | 158 | Mertens, Pro. . . . .      | Idem. . . . .                           |
| —    | Id.                        | . . . . . | 187 | Weydert, Jn-Bste. . . . .  | Curé de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | . . . . . | 62  | Martin, Jean-Nic. . . . .  | Vicaire . . . . .                       |
| —    | 1 <sup>er</sup> trimestre. | . . . . . | 291 | Pauly, H.-J. . . . .       | Desservant . . . . .                    |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 1758      | 8   | Bolmesch, N. . . . .       | Vicaire . . . . .                       |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | 2503      | 23  | Sommelier, J. . . . .      | Desservant . . . . .                    |
| —    | Id.                        | Id.       | 342 | Huberty, N.-J. . . . .     | Idem. . . . .                           |

## BOURSIERS DE

|      |                            |      |    |                             |                   |
|------|----------------------------|------|----|-----------------------------|-------------------|
| 1831 | 1 <sup>er</sup> trimestre. | 107  | 52 | Darchambaux . . . . .       | Boursier. . . . . |
| —    | 2 <sup>e</sup> trimestre   | 1458 | 9  | Delaforterie, J.-J. . . . . | Id. . . . .       |
| —    | Id.                        | Id.  | 4  | Van Grachem, J.-B. . . . .  | Id. . . . .       |
| —    | Id.                        | Id.  | 40 | Laureyns, J. . . . .        | Id. . . . .       |
| —    | 1 <sup>er</sup> semestre.  | 1231 | 35 | Rupert, J. . . . .          | Id. . . . .       |
| —    | 4 <sup>e</sup> trimestre.  | 1980 | 23 | Bertrand, J.-X. . . . .     | Id. . . . .       |

| DOMICILE<br>PORTÉ SUR LES ÉTATS INDiquÉS<br>A LA SECONDE COLONNE. | DATE DU DÉCÈS. | SOMME TOTALE<br>portée<br>SUR L'ÉTAT. | SOMME<br>PAYÉE. | SOMME<br>ENCORE DUE. |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|----------------------|
|-------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|----------------------|

## DE NAMUR.

|                  |                                              |        |           |        |
|------------------|----------------------------------------------|--------|-----------|--------|
| Bonsin . . . . . | 7 juin 1831. . . . .                         | 108 41 | . . . . . | 198 41 |
| Spry. . . . .    | 3 janvier 1832 . . . . .                     | 66 14  | . . . . . | 66 14  |
| Vedrin . . . . . | Retiré le 1 <sup>er</sup> mars 1832. . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| TOTAL. . . . .   |                                              | 317 46 | . . . . . | 317 46 |

## D'ANVERS.

|                        |                           |        |           |        |
|------------------------|---------------------------|--------|-----------|--------|
| Malines. . . . .       | 10 février 1832 . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| Oolen . . . . .        | 17 février 1832 . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| Koningshoyck . . . . . | Y est encore . . . . .    | 105 82 | . . . . . | 105 82 |
| Merxplas . . . . .     | Y est encore . . . . .    | 158 73 | . . . . . | 158 73 |
| TOTAL. . . . .         |                           | 360 37 | . . . . . | 360 37 |

## LUXEMBOURG.

|                             |                           |          |           |          |                                                    |
|-----------------------------|---------------------------|----------|-----------|----------|----------------------------------------------------|
| Habergy . . . . .           | 12 février 1832 . . . . . | 198 41   | 132 27    | 66 14    | Pour faire<br>payer le tri-<br>mestre du<br>décès. |
| Mendo-St.-Étienne . . . . . | 29 février 1832 . . . . . | 198 41   | 132 27    | 66 14    |                                                    |
| Sept-Fontaines . . . . .    | 9 février 1832 . . . . .  | 198 41   | 66 14     | 132 27   |                                                    |
| Kautenback . . . . .        | 17 avril 1832 . . . . .   | 198 41   | 66 13     | 132 28   |                                                    |
| Wiltz . . . . .             | 29 mai 1832 . . . . .     | 515 87   | 343 91    | 171 96   |                                                    |
| Engreux . . . . .           | 9 mai 1832 . . . . .      | 105 82   | 88 17     | 17 65    |                                                    |
| Tuntingen. . . . .          | 15 janvier 1832 . . . . . | 198 41   | 66 13     | 132 28   |                                                    |
| Mumhausen . . . . .         | 13 janvier 1832 . . . . . | 105 82   | . . . . . | 105 82   |                                                    |
| Dampicourt . . . . .        | 28 octobre 1832 . . . . . | 198 41   | 66 13     | 132 28   |                                                    |
| Anlier . . . . .            | Y est encore . . . . .    | 198 41   | . . . . . | 198 41   |                                                    |
| TOTAL. . . . .              |                           | 2,116 38 | 961 15    | 1,155 23 |                                                    |

## SÉMINAIRE.

|                             |           |        |           |        |
|-----------------------------|-----------|--------|-----------|--------|
| Séminaire de Liège. . . . . | . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 19  |
| — de Gand. . . . .          | . . . . . | 105 82 | . . . . . | 105 82 |
| — de Gand. . . . .          | . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| — de Gand. . . . .          | . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| — de Namur . . . . .        | . . . . . | 105 82 | . . . . . | 105 82 |
| — de Namur . . . . .        | . . . . . | 52 91  | . . . . . | 52 91  |
| TOTAL. . . . .              |           | 423 28 | . . . . . | 423 28 |

# Relevé.

---

|                          |       |    |
|--------------------------|-------|----|
| Brabant . . . . .        | 568   | 82 |
| Limbourg . . . . .       | 589   | 59 |
| Liège . . . . .          | 1,199 | 30 |
| Flandre orientale . . .  | 2,037 | 05 |
| Flandre occidentale. . . | 17    | 64 |
| Hainaut . . . . .        | 1,533 | 71 |
| Namur. . . . .           | 317   | 46 |
| Anvers . . . . .         | 360   | 37 |
| Luxembourg . . . . .     | 1,155 | 23 |
| Boursiers . . . . .      | 423   | 28 |

---

TOTAL. . . . . 8,212 45

En retranchant d'après la note indiquée ci-contre,  
fr. 52 91 cs., il reste fr. 8,159 54 cs., comme  
il est indiqué sur la lettre qui accompagne le  
présent état.

---